

Montluçon, le 30 MAI 2012

Madame Nathalie BIGATTIN
Présidente CIARTEME
7 rue du Couvent St Maur
03100 MONTLUCON

Madame,

Votre lettre du 10 mai pose un nombre important de questions qui appellent de ma part deux types de réponse, l'une concernant les problèmes liés à notre ville de Montluçon, l'autre liée aux décisions législatives que vous souhaitez voir aboutir.

Pour ce qui concerne Montluçon, je me dois d'abord de dire que nous vivons aujourd'hui avec des antennes qui, dans leur immense majorité, ont été installées avant 2001.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, dès notre prise de fonction, qu'un élu référent soit en charge de ces problèmes. Il s'agit de Jean-Pierre MOMCILOVIC avec qui vous avez d'ailleurs eu des contacts réguliers.

C'est dans le même esprit de transparence que nous avons décidé la signature d'une charte avec l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile, charte qui, je le rappelle, a demandé près de deux ans de négociations. Certes, elle est imparfaite mais elle existe et permet à la population de notre ville d'être informée régulièrement sur le niveau des ondes électromagnétiques qui font l'objet d'un contrôle annuel à la charge des opérateurs et de contrôles ponctuels à la demande de nos concitoyens.

De plus, des réunions de concertation ont lieu chaque fois qu'apparaît un projet d'implantation d'antenne pour lequel nous formulons toujours aux opérateurs les recommandations issues de cette concertation. Je rappelle à ce propos que lorsque les antennes sont implantées sur le domaine privé, notre possibilité d'intervention est limitée à la vérification du respect du code de l'urbanisme.

C'est la raison pour laquelle j'ai répondu favorablement à une demande exprimée lors d'une réunion publique en privilégiant systématiquement les bâtiments publics pour les nouvelles implantations, ce choix nous permettant de mieux les contrôler.

Vous évoquez le cas des deux antennes dont le bail doit être renouvelé. Je vous confirme que les résultats des études entreprises, tant par l'opérateur que par nous-mêmes, vous seront communiqués à l'appui de la décision que nous prendrons.

ELECTIONS LEGISLATIVES

10 et 17 JUIN 2012

Pour ce qui concerne l'aspect législatif, je souscris totalement à votre souhait de voir interdire la commercialisation d'appareils destinés aux enfants et je m'engage, si je suis élu, à porter ou à soutenir toute action en ce sens.

De façon plus globale, je suis tout à fait partisan d'une adaptation des règles aux nouvelles connaissances scientifiques, le texte actuel datant de 2002 n'est plus en phase avec l'état de nos connaissances.

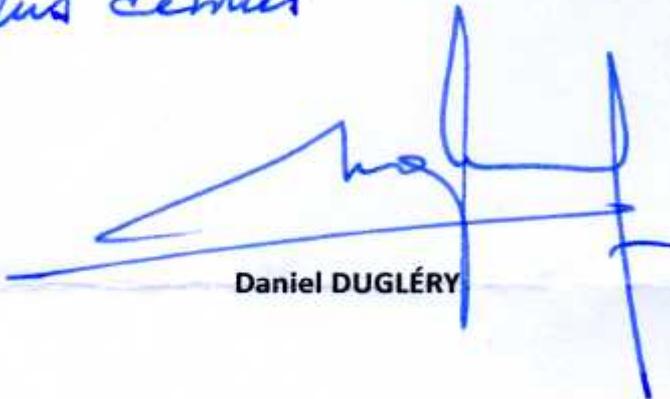
Pour ce qui concerne votre proposition de mutualisation des réseaux plutôt que d'avoir autant de réseaux que d'opérateurs, j'avoue ne pas avoir les connaissances me permettant d'en juger mais votre proposition, je le pense, mérite d'être étudiée et je m'engage, si je suis élu, à demander à mon groupe parlementaire de s'entourer des experts nous permettant d'apporter une réponse réfléchie.

Pour ce qui concerne le questionnaire joint à votre courrier, les questions posées sont trop complexes pour qu'une simple réponse par oui ou par non soit suffisante. Je suis trop attaché à la vérité pour me contenter d'apporter à ce questionnaire le « oui » global que vous attendez et qui ne serait, de la part des candidats faisant cette réponse, que pure démagogie.

Je pense avoir montré à Montluçon ma capacité à répondre dans la concertation et sans démagogie aux problèmes de nos concitoyens. Ce que je fais ici depuis 11 ans, croyez que je le ferai si je suis élu, dans le même esprit de vérité et de responsabilité.

Espérant vous avoir donné satisfaction, recevez, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et les plus sincères


Daniel DUGLÉRY